



ANNEXE DE L'EXERCICE 2021

Préambule

L'annexe de l'UNSA MAIF fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le bilan, avant répartition, est d'un montant égal à 27 112,46 €.

Le compte de résultat de l'exercice présente un résultat excédentaire de 6 053,33 €.

Faits caractéristiques

. Réunion de la commission de contrôle financier, le 17 novembre 2022 qui a émis un avis favorable sur la tenue des comptes 2021.

. Assemblée générale le 18 janvier 2023 avec Approbation à l'unanimité du rapport financier, des comptes de l'exercice 2021.

Présentation

Le syndicat UNSA MAIF a pour objet :

- . L'amélioration des conditions d'existences économiques, sociales et morales des travailleurs.
- . De conclure des conventions collectives et des accords portant sur toutes les questions touchant à la profession de son ressort et adhérer aux conventions collectives et accords existants
- . D'établir des liens de solidarité entre tous les salariés concernés par les statuts du syndicat UNSA MAIF
- . De coordonner et d'impulser les luttes syndicales nécessaires à la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes de l'UNSA MAIF au 31 décembre 2021 ont été établis en euros selon les règles fixées par le plan comptable des associations (règlement CRC 99-1) et par le règlement 2009-10 du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations et Amortissements

L'UNSA MAIF ne détient pas d'immobilisations au 31 décembre 2021 et a opté pour l'amortissement à partir de 500 euros.

Variation des capitaux propres :

Les capitaux propres passent de 21059,13 € à 27112,46, soit une variation de 6053,33 € correspondant au résultat excédentaire de la période, dont l'affectation aux réserves a été votée à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2023

Tableau de détermination des ressources nettes de reversements

COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANTS
756	Cotisations	13 523,98
653	Reversements de cotisations	3 399,00
74	Subvention d'exploitation	12 220,96
	Totaux	22 345,94

Autres informations :

Modalité de comptabilisation des produits de subvention

Les produits de subvention sont comptabilisés dès lors que les actions financées sont réalisées et ont fait l'objet d'un enregistrement en comptabilité.

Le compte 74, subvention d'exploitation, est constitué par une enveloppe annuelle, prévue par l'accord CSE en vigueur, attribuée à chaque Organisation Syndicale représentative et affectée aux remboursements des frais de fonctionnement et de déplacement et l'achat de fournitures.

Bénévolat

Les comptes clos au 31 décembre 2021 n'enregistrent aucune contribution volontaire.

Pour son activité et son fonctionnement, l'UNSA MAIF, s'appuie sur 6 Délégués Syndicaux, dont son Secrétaire Général. Les enveloppes horaires, prévues par l'accord IRP en vigueur, représentent 5 ETP (Equivalents Plein Temps),

Moyens matériels :

Conformément à l'accord IRP en vigueur, les locaux qu'elle occupe, sis Maison des Syndicats, 200 avenue Salvador Allende, 79038 NIORT CEDEX 9, sont mis à disposition par l'entreprise, ainsi que les moyens matériels :

- . 1 lignes téléphoniques,
- . 1 PC relié au réseau de l'entreprise.
- . Navette interne pour la diffusion des publications et tracts.
- . 1 photocopieur est mis à la disposition de l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives.